FRC 2. 15488
C 2 c
FRC
19330

OPINION

DE M. LE MARQUIS

DE GOUY D'ARSY,

SUR LE PROJET DE M. NECKER;

Prononcée dans la Séance du 21 Novembre 1789, matin.

IMPRIMÉE

PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
M. DCC. LXXXIX.

THE NEWBERRY
LIBRARY

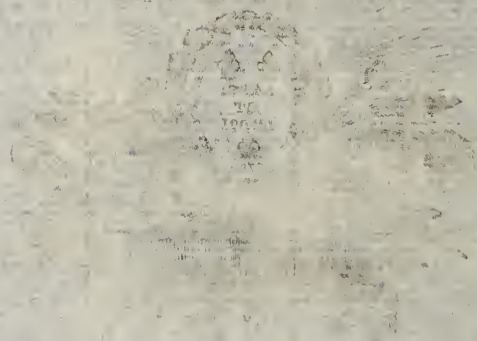

OPINION

DE M. LE MARQUIS DE GOUY D'ARSY,

SUR LE PROJET DE M. NECKER;

Prononcée dans la Séance du 21 Novembre 1789, matin.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

IL aurait été d'autant plus à desirer que le projet proposé par le PREMIER MINISTRE DES FINANCES eût été admissible, que s'encadrant alors naturellement dans le Plan qui vous a été présenté par votre COMITÉ DES FINANCES, vous auriez eu sous les yeux un système complet de restauration, qui, après avoir fixé toute votre attention, et avoir été suffisamment discuté dans votre sagesse, n'aurait demandé qu'un petit nombre de DÉCRETS pour offrir à l'Europe étonnée le spectacle vraiment surprenant d'un Empire que l'on croyait, naguère, écrasé sous le poids d'un DÉFICIT immense, et d'un MILLIARD environ de dettes exigibles, et qui se relevant de ses propres forces, établit tout-à-coup, entre la recette et la dépense, l'équilibre le plus parfait, soulage les Peuples, forme une Caisse considérable d'amortissement, satisfait à tout, paie tout; et, par la plus simple de toutes les opérations, liquide, dès-à-présent, ou dans des termes très-rapprochés, la totalité de ces dettes, justement

appellées CRIARDES, qui embarrassant toute la machine des Finances, arrêtant le mouvement de tous ses ressorts, obstruant tous les canaux de la circulation, altérant ou détruisant toute confiance, sont l'écueil le plus dangereux de tous moyens régénérateurs, parce qu'elles sont l'obstacle du moment.

OUI, Messieurs; tels sont, réduits à leur plus simple expression, les avantages incalculables qui vous ont déja frappés, à la première lecture de l'organisation nouvelle que vous a présentée, *le 18 de ce mois*, votre Comité des Finances; avantages dont vous apprécierez encore plus la valeur, lorsque l'impression aura plus particulièrement soumis à votre examen le travail de vos Commisaires.

JE ne reviendrai donc point sur ce Plan, qui se divise de lui-même en deux parties, dont la première vous offre un TABLEAU de comparaison qui prouve, sans réplique, qu'en soulageant le Peuple de QUARANTE-NEUF MILLIONS par année, les revenus, graces à vos sages économies, suffiront désormais à toutes les dépenses, et laisseront encore un EXCÉDENT de 33 millions annuels, destinés à fonder L'AMORTISSEMENT successif de toutes les dettes constituées de l'Etat.

MAIS, vous le savez, Messieurs; puisque ces précieux avantages reposent sur la prompte exécution de la seconde partie de ce Projet, qui consiste à payer, d'ici à peu de temps, 950 millions de dettes sacrées,

c'est sur cet article qu'il est indispensable d'arrêter un instant vos regards.

Le payement de cette somme immense est fondé tout entier sur les rentrées suivantes :

Recette de la contribution patriotique. . . . . 275 millions.

Cautionnement des nouveaux Fermiers-Généraux, Régisseurs, &c. . . 32 millions

Vente d'une portion des biens du Clergé, ou de ceux des domaines. . . 472 millions.

Prêt fait par la Caisse d'Escompte. 170 millions.

Voila de quoi se composent les 950 millions que nous avons à payer, pour mettre l'Etat *à jour* avec tous ses Créanciers. Si l'on obtient réellement cette somme, tout va être liquidé : il importe donc essentiellement de savoir si on la touchera, puisque cette recette est la base fondamentale de tout le système régénératif.

Or, 1°. L'évaluation de la *contribution patriotique* n'est ni douteuse, ni exagérée. Tous les François semblent, à l'envi, s'empresser d'offrir à l'Etat le tribut extraordinaire que ses besoins réclament; et, dans un Royaume où il y a près de 3 milliards de revenus bruts, on ne force rien en estimant le quart du produit net à 275 millions ; il rendra même sûrement

davantage, si la confiance et la circulation se rétablissent : ainsi, je ne pense pas qu'il s'élève d'objections sur ce point.

2°. Le cautionnement des Fermiers généraux, des Régisseurs, et autres principaux Employés, est un objet non moins certain. On frémit, en songeant que le génie fiscal a porté le montant des cautionnemens jusqu'à la somme de 250 millions, créance DANGEREUSE qui a toujours empêché l'Etat de se débarrasser des chaînes d'or qui le serrent de toutes parts. Quand un remboursement sagement imaginé les brisera, il ne sera pas difficile de trouver 32 Individus, de chacun desquels, pour la sûreté même de la Nation, on exigera un million ; ainsi il ne reste point de doute sur cette recette de 32 millions.

3°. La vente d'une portion des BIENS DU CLERGÉ, et d'une partie des DOMAINES, jusqu'à la concurrence de 472 millions, est possible en quatre ou cinq ans. Ce capital ne représente qu'un revenu territorial de 14 millions, et il est vraisemblable qu'on pourra disposer, dans cet intervalle, d'un semblable revenu, sans dépouiller même aucun des Titulaires actuels. Il suffira de mettre en vente tous les biens ecclésiastiques actuellement aux économats, toutes les Abbayes & bénéfices simples, à mesure qu'ils vaqueront, et tous les biens domaniaux qui seront à la convenance des Particuliers. Il n'y a qu'une seule objection à faire contre cet expédient, c'est que quelque

sûr qu'il paraisse, il ne procurera sûrement pas de l'argent dans les termes prochains, où il nous est si essentiel d'en recevoir; ainsi, il y aura un amendement important à ajouter à cette proposition.

4°. Enfin, le secours de 170 millions que le Comité des Finances n'a fait qu'indiquer, et dont les moyens d'exécution semblaient dépendre entièrement du premier Ministre des Finances : ce secours, dis-je, que M. Necker a imputé sur un prêt qu'il fait faire à la Nation par la Caisse d'Escompte, est absolument hypothétique, et l'Assemblée Nationale ne voudra sûrement pas compromettre le salut de l'Etat, en confiant à une mesure plus qu'incertaine, les bases d'un édifice dont les fondemens doivent être à toute épreuve, si l'on veut que sa solidité inspire cette confiance qui peut seule assurer la perfection de toutes les parties.

Ici, Messieurs, j'ai besoin d'être encouragé par votre indulgence. Admirateur, comme vous, de M. Necker et de son génie, quand son expérience a tracé un Plan, quand sa modestie le soumet à la critique, quand son patriotisme lui en fait desirer sincèrement un meilleur, frappé de tant de vertus et de talens, qui de nous oseroit descendre dans l'arène, si, pénétré de nos devoirs, nous ne placions sans cesse sous nos yeux cette vérité : que nos opinions ne sont pas à nous, qu'elles appartiennent à la France entière, et que guidés par des intentions pures, nous devons

sans amour propre, comme sans modestie, au Corps respectable des Représentans de la Nation, le tribut de toutes nos pensées, lorsqu'elles ont pour but l'intérêt général.

C'est sous ce rapport seul que je vais essayer de vous démontrer, que le Projet présenté par le premier Ministre des Finances, et qui tend à greffer une banque nationale sur l'établissement de la Caisse d'escompte, ne pouvant être admis, il est indispensable, si l'on ne veut pas renoncer à l'exécution du superbe Plan de votre Comité des Finances, de substituer un équivalent au contenu du mémoire que M. Necker a déposé, il y a huit jours, sur le Bureau.

Je ne répéterai point, Messieurs, ce que plusieurs Préopinans ont déja observé depuis cette époque. Je ne ferai point, comme l'un d'eux, le procès de la Caisse d'escompte. Nous devons son établissement à M. Necker, et, dans le temps où il l'a créé, il eut été difficile de mieux faire. Depuis qu'elle existe, elle a rendu de grands services, mais elle a éprouvé de grands revers; et si l'on a la justice de ne pas imputer à son organisation les malheurs qui l'ont affligée, il faut qu'elle rende au Gouvernement celle de convenir, que sans sa protection immédiate, elle n'existerait plus depuis six ans.

Je ne dirai pas non plus, avec un autre Préopinant, *qu'il faut la conserver par reconnaissance.*

La

La reconnaissance est une vertu de particuliers que la raison d'Etat ne saurait admettre ;

Mais la justice qui doit présider à tous les actes d'une grande Nation, nous impose la loi, ou de rembourser à la Caisse d'escompte ce qui lui est dû, si on la supprime, ou de la conserver aux fonctions qui lui avaient été précédemment assignées, si, en épurant son régime, elle veut continuer de se rendre utile au commerce, et de faciliter les échanges.

Je dirai donc seulement : que le Projet par lequel on voudrait associer la Nation, déployant un crédit encore vierge, à un établissement purement ministériel, que plusieurs suspensions ont défavorisé dans l'esprit des Peuples, me semble vicieux sous trois rapports :

1°. Parce qu'il est insuffisant.

2°. Parce qu'il ne supplée point au numéraire effectif, suivant le vœu de son institution.

3°. Parce que contradictoirement à ce vœu, il en augmente le besoin.

Je vais tâcher de prouver ces trois assertions.

1°. *Le Projet est insuffisant.*

En effet, quand même la Caisse d'escompte nous prêterait tout-à-l'heure 170 millions, à bas intérêts, quand même elle les prêterait *gratis*, ainsi qu'elle se

le propose, peut-être pour assurer sa conservation à laquelle elle met une grande importance, il n'en serait pas moins vrai, que cette somme nous laisserait en état de BANQUEROUTE, si elle ne pouvait pas tout payer : or, il s'en faudrait bien qu'elle pût payer tout.

L'EXIGIBLE, L'ARRIÉRÉ et le SUSPENDU, se montant à plus de 500 millions, ne pourraient être soldés avec 170. Nous serions donc à plus de 330 millions du but, & ces 330 millions seraient, par la suite, bien plus difficiles à trouver, quand on aurait eu l'air d'avoir épuisé les plus belles ressources.

DONC IL EST ÉVIDENT QUE LE PRÊT PROPOSÉ PAR LA CAISSE D'ESCOMPTE EST INSUFFISANT.

2°. *IL NE SUPPLÉE POINT AU NUMÉRAIRE EFFECTIF.*

POUR que les 240 millions de billets de Caisse que l'on propose de mettre en circulation, suppléassent efficacement au numéraire, il faudroit nécessairement ou qu'ils fussent payables A VOLONTÉ, ou que leur cours fût FORCÉ dans tout le Royaume.

OR, dans le Plan proposé, leur conversion en argent, à Bureau ouvert, est impossible, & le cours n'en est forcé que pour Paris.

De cette disposition résultent des inconvéniens très-graves et pour les Provinces, et pour la Capitale; d'abord pour les PROVINCES.

En effet, si elles ne sont pas obligées d'admettre ces billets dans les payemens, la circulation des Provinces continuera à être entièrement obstruée ; car étant constamment créancieres de la Capitale soit à cause des objets de consommation qu'elles lui fournissent, soit à cause des remboursemens en délégation que l'étranger leur assigne sur Paris, et Paris ne payant plus qu'en billets de la Caisse d'escompte, cette manière de payer ne sera d'aucun secours aux Provinces, qui seront obligées de convertir à grands frais, et avec beaucoup de peine, en espèces, les billets de la Caisse d'escompte qu'on leur aura donnés en payement.

A cet inconvénient, qui mérite la plus sérieuse attention, parce qu'il peut avoir une grande influence sur tous les genres de rapports qui unissent la Capitale aux Provinces, et notamment sur les moyens d'approvisionnement et de subsistance, il convient d'ajouter : que le cours des billets de la Caisse d'escompte, forcé dans Paris seulement, deviendra également préjudiciable à la Capitale, dans ses relations commerciales avec l'Etranger, et que l'Etat du change en souffrira un dommage notable.

En effet, sans parler du discrédit qui frappera, dans toutes les Places de l'Europe, le papier sur Paris, vu la faculté qu'auront les Accepteurs de Paris d'acquitter leurs lettres-de-change, non-seulement en argent, mais en billets de la Caisse d'escompte,

on peut calculer aisément les pertes inévitablement attachées AU BESOIN D'ÉCUS, dans lequel se trouvera pérpétuellement la Caisse d'escompte. Assiégée sans cesse par ses billets, elle sera forcée d'acheter à tous prix de l'Etranger des Piastres et des Lingots, et ces marchés onéreux qui se solderont en écus, aggraveront continuellement le mal.

DONC L'ÉMISSION DES BILLETS DE LA CAISSE D'ESCOMPTE, DANS LE MODE PROPOSÉ, NE SUPPLÉE POINT DU TOUT AU NUMÉRAIRE EFFECTIF.

3°. *ELLE EN AUGMENTE LE BESOIN.*

CETTE vérité dérive naturellement de la démonstration précédente. Par cela seul que la Caisse d'escompte ne payera pas à BUREAU OUVERT, le discrédit de ses billets subsistera, et comme elle ne saurait discontinuer la modique distribution de 300 mille livres par jour en espèces, à laquelle elle s'est bornée elle-même depuis sa surséance en faveur de ses nombreux Créanciers, elle sera d'autant plus assiégée par les Porteurs de ses billets, qu'elle en aura en circulation DEUX FOIS PLUS qu'il n'en a jamais existé.

OR, pour faire face à ce simple service de 100 mille écus par jour, la Caisse d'escompte sera obligée de se procurer continuellement de nouvelles espèces.

LES Marchands d'argent, François et Etrangers, instruits de cet état permanent de besoin d'écus, re-

celeront et accapareront soigneusement tout le numéraire que leurs richesses et leur crédit pourront leur procurer, bien certains de le vendre A GRAND PRIX aux Administrateurs de la Caisse d'escompte.

A PEINE leur auront-ils livré ces ÉCUS A HAUT PRIX, qu'ils les soutireront eux-mêmes de la Caisse d'escompte, qui chaque jour, en écoule pour cent mille écus, sans bénéfice, et dès le lendemain, ils lui revendront ces 300 mille livres, à raison de 8 et 10 pour cent de gain *.

---

* TOUT le monde est à portée de savoir que les écus coûtent actuellement à la Caisse jusqu'à 10 pour 100.

ON n'en citera qu'un exemple : la Caisse d'escompte a fait venir de Hollande, en dernier lieu, 8 millions en écus ; et comme elle ne pouvait en payer le prix, qu'en indiquant directement ou indirectement les remboursemens sur Paris, qu'Amsterdam ne devait rien à Paris, et que par conséquent le papier sur Paris se négociait à Amsterdam à TRÈS-VIL PRIX, il est arrivé que cette opération a tellement fait BAISSER le change, que pour acquitter en monnoie d'Hollande le prix de l'achat des écus, il en a coûté à la Caisse d'escompte une différence de 10 pour 100, uniquement relative au discrédit et à la perte du papier sur Paris. Le change ordinaire est, comme l'on sait, de 54 à 55. Il est à présent de 50 à 51. Il y a donc 9 à 10 pour 100 de différence.

CEPENDANT, comme il faut que les écus envoyés d'Amsterdam soient, en définitif, soldés par des écus, puisque la créance de l'Etranger sur la France ne saurait s'acquitter autrement, il arrive que le sacrifice de 10 pour 100 ne procure

Telle est la manœuvre lucrative et facile que la cupidité peut répéter tous les jours, au grand détriment de l'Etat.

Encore, si l'émission des 240 millions de billets de la Caisse suffisait pour mettre l'Etat à jour avec ses Créanciers !..... Mais, malgré cette émission, la Nation reste en banqueroute, puisqu'avec 240 millions, elle ne peut payer:
Ni l'arriéré des Départemens;
ni les coupons des emprunts en forme de Loterie;
ni les capitaux d'emprunts échus en 1789;
ni les assignations sur les Domaines;
ni les effets suspendus le 16 Août 1788, et dont l'exigibilité est d'autant plus sacrée, que l'échéance en est plus arriérée.

Que serait-ce donc que cette espèce d'emprunt de 240 millions en papier ? sinon, une demie ressource, un palliatif insuffisant, un petit moyen de se traîner timidement entre la solvabilité et la banqueroute; enfin, le secret de rester environnés de mécontens, dont les justes murmures accroissent sans cesse un discrédit malheureusement très-fondé; et ce discrédit tend toujours à augmenter la méfiance et le resserrement des espèces.

---

d'autre avantage à la Capitale, que celui d'avoir possédé, pendant quelques momens, l'argent des Hollandais.

Donc, l'émission de 240 millions de billets d'escompte, mis en circulation, augmentera infailliblement le besoin d'écus.

J'ai démontré précédemment que ces billets ne suppléeraient point le numéraire effectif.

Et j'ai prouvé que quand même ils le suppléeraient, cette ressource serait absolument insuffisante

Donc, le Projet du premier Ministre des Finances, dont la base est un prêt de 170 millions, proposé par la Caisse d'escompte, ne saurait être admis.

Et comme ce secours de 170 millions faisait partie intégrante du Plan général présenté par le Comité des Finances, il sera indispensable d'y suppléer, si l'on ne veut pas renoncer au système consolateur qu'il nous offre.

Il est encore dans le Projet du Comité un article singulièrement important : c'est celui qui rend nécessaire, en 5 ou 6 ans, la vente d'une partie des biens du Clergé, ou du Domaine, jusqu'à la concurrence de 472 millions.

Je n'attaque pas la possibilité de cette opération ; j'ai prouvé, même au commencement de ce mémoire, que son exécution ne présentait aucune difficulté raisonnable ; mais je ne dissimulerai point une objection sans réplique : c'est que quelque soit la possibilité de

ce Plan, il est sûr qu'il ne nous offre pas une ressource aussi prompte que nos besoins sont urgens.

Il importe donc d'autant plus de parer à cet inconvénient, que si l'on parvenait à lever en même-temps celui que présente l'article précédent, il ne resterait plus aucune objection, tant soit peu embarrassante, contre le Plan régénérateur du Comité des Finances, et que nous aurions bientôt, sans doute, la consolation d'en décréter les dispositions bienfaisantes.

Eh bien, Messieurs, toutes les objections tombent, tous les obstacles s'applanissent, toutes les difficultés disparaissent, en présence d'une idée simple qui nous offre une foule d'avantages incalculables.

C'est une création modérée et strictement proportionnelle à nos besoins, de Billets-Nationaux qui n'auront aucun des caractères effrayans du papier-monnoie, si justement redouté.

Pour démontrer irrésistiblement la préférence que mérite cette opération, je vais en opposer les avantages aux vices du Plan que je viens de combattre.

Je dis donc en premier lieu :

Si la masse de ces billets nationaux s'élevait à 500 millions, elle suffirait à nos besoins.

2°. Ces billets suppléeront absolument le numéraire effectif.

3°. Ils en diminueront le besoin.

4°. Les seules objections spécieuses qu'on puisse leur opposer sont bien faciles à détruire.

5°. Enfin, cette opération présente tant d'avantages, que je ne vois aucun inconvénient capable de les contrebalancer.

1°. *500 millions de billets nationaux suffiront a nos besoins.*

Je conviens, Messieurs, que d'après l'exposé de votre Comité des Finances, les dettes *criardes* paraissent s'élever à près de 950 millions; mais vous n'avez pas oublié, que dans cette somme sont compris les remboursemens d'un grand nombre de cautionnemens. Ces remboursemens, purement volontaires, peuvent se retarder, et ce retard ne causera même aucune perte pour l'Etat. A la vérité, la Nation restera chargée de l'intérêt annuel de ces cautionnemens; mais quand cette dépense s'éleverait à 15 millions, elle serait amplement compensée par le produit que donneront les 500 millions de billets créés. En effet, puisqu'ils serviront à éteindre des dettes capitales qui coûtent annuellement près de 30 millions d'intérêt, ces 30 millions bonifiés serviront, moitié à continuer le payement de l'intérêt des cautionnemens, et moitié à former une masse d'intérêts à 3 pour 100, qui seront affectés aux billets nationaux, et payables aux Porteurs de ces billets: ainsi, l'intérêt même accordé aux billets ne coûtera rien à l'Etat; il leur vaudra une juste préférence; ils

n'en feront qu'avec plus de faveur le service des écus ;

Donc, les 600 millions de billets nationaux proposés, suffiront a nos besoins.

2°. *Ils suppléeront le numéraire effectif.*

A l'instant où, par le décret de création, les billets nationaux obtiendront un cours forcé par tout le Royaume, la confiance publique viendra justifier ce décret, si la Nation présente aux Porteurs de ces billets un gage spécial et suffisant de sa garantie. Ce gage spécial sera, d'une part, la recette certaine de la contribution patriotique, et de l'autre, la vente assurée d'une portion suffisante des biens ecclésiastiques ou domaniaux. Appuyés sur ces deux bases, les billets, représentans comme les écus toutes les denrées, commenceront à faire le service de Paris, celui des Provinces, celui des particuliers. Bientôt l'intérêt personnel considérant qu'en les rendant productibles d'un intérêt fixe ou éventuel de 3 pour 100, on a attaché à leur jouissance un attrait que les billets de la Caisse d'escompte n'ont jamais eu, et que les écus eux-mêmes ne présentent pas, on ne tardera guère à sortir des coffres, des espèces jadis resserrées par la méfiance, désormais inutiles à la cupidité, pour y substituer des effets d'une solidité inattaquable, garantis par la Nation, représentés par des gages spéciaux, et dont la présence ajoute chaque jour une valeur au capital.

Donc, ces billets nationaux, plus recherchés

QUE LES ESPÈCES, SERONT LE VÉRITABLE SUPPLÉMENT DU NUMÉRAIRE EFFECTIF.

3°. *Ils en diminueront le besoin.*

Cette proposition est une conséquence immédiate de la démonstration précédente. En effet, on ne recherche les écus que par deux motifs : ou pour satisfaire aux besoins privés de la vie, ou pour se livrer à des spéculations lucratives. Or, les billets nationaux ayant cours par-tout, circulant librement par-tout, étant reçus par-tout, divisés, comme ils le seront, en sommes à la portée de la plupart des besoins, satisfaisant conséquemment à toutes les nécessités de la vie, plus précieux que les écus par l'intérêt inhérent à leur essence, seront aussi plus recherchés que les écus : alors, plus de ces spéculateurs avides qui accaparaient avec tant de soin les espèces ; l'espoir du lucre une fois évanoui, leur cupidité cherchera un autre objet ; ils n'entasseront plus des trésors dont l'émission combinée ne leur procurerait aucun avantage. Les écus n'étant plus soustraits à la circulation, nous ne serons plus exposés au douloureux sacrifice d'acheter, à une perte énorme, des lingots ou des piastres chez l'Etranger, et nous verrons les particuliers et les spéculateurs, satisfaits de l'usage commode et lucratif des billets, ne plus témoigner aucun empressement pour les espèces.

Donc la création bien entendue des billets nationaux diminuera le besoin d'écus.

4°. *Les seules objections spécieuses qu'on puisse leur opposer, sont bien faciles à détruire.*

Il y en a deux : voici la première.

Une *création de billets nationaux va faire cacher tout l'argent.* Voici la réponse :

Existe-t-il aujourd'hui des billets nationaux ? et cependant il me semble que l'argent est assez soigneusement caché. *Ces billets*, continue-t-on, *vont faire sortir tout l'argent du Royaume.* Voici la réponse :

Existe-t-il aujourd'hui des billets nationaux ? et cependant il me semble que l'argent ne cesse de s'écouler avec l'Etranger.

Cherchez donc d'autres motifs au resserrement et à la translation du numéraire. La méfiance en est la seule cause, et la méfiance ne vient que de ce qu'on ne paye pas. On ne paye pas, faute de moyens. Si l'on avait de quoi payer, si l'on satisfaisait les Créanciers de l'Etat, si on mettait les rentes a jour, bientôt de Paris aux extrémités du Royaume, la circulation se rétablirait, la confiance renaîtrait, le resserrement diminuerait, l'émigration cesserait ; et ne vous abusez pas, tout cela ne peut se faire qu'avec une monnoie fictive, à laquelle vous aurez sû imprimer le caractère de la réalité.

Mais, me disait un Administrateur de la Caisse d'escompte, *comment osez-vous proposer de créer pour 500 millions de billets nationaux, tandis que nous osons à peine livrer à la circulation, pour 240 millions des nôtres?* Ma réponse fut très-simple : 240 millions de vos billets sont beaucoup trop ; 500 millions des billets nationaux seront à peine assez, et en voici la preuve : on n'est point obligé de recevoir les vôtres ; ils ne rapportent rien ; leur quantité est insuffisante pour payer tout ; ILS VOUS RESTERONT. Le cours des miens est forcé ; ils portent intérêt ; ils acquitteront l'arriéré, l'exigible, et le suspendu ; IL NE M'EN RESTERA PAS UN.

Il n'est point de réponse à cet argument-là. C'est ainsi que l'on peut renverser la première objection spécieuse, élevée contre les billets nationaux.

La seconde est plus forte en apparence, c'est celle des CHANGES.

Ici, Messieurs, je réclame un moment toute votre attention. Cet objet est un peu abstrait; il n'a peut-être pas fixé souvent vos regards, et il ne seroit pas nouveau de voir des gens intéressés à faire prévaloir une opinion contraire, abuser du peu d'habitude qu'ont sur ces matières les personnes les plus éclairées sur tout autre sujet, pour leur opposer des difficultés qui, d'abord, parroissent insolubles, mais qu'une

explication claire et méthodique ne tardera pas à dissiper. *

On objecte à l'établissement des billets nationaux, faisant fonction d'espèces, l'influence que ce mode de payement, en France, peut avoir sur les rapports commerciaux de ce Royaume avec l'Étranger; mais cette objection ne peut avoir de force réelle que dans la DOUBLE supposition suivante; savoir,

---

* TOUT le paragraphe suivant est extrait presque *littéralement* du mémoire que j'ai publié le 19 *Septembre dernier*, sous le titre de : *Moyens proposés à l'Assemblée Nationale, pour prévenir la banqueroute de l'Etat.*

CES MOYENS étaient au nombre de TROIS : une *taxe patriotique*, la *conversion de la vaisselle* en espèces, et la *création de billets nationaux*. Ces trois moyens, dans mon opinion, étaient *inséparables*.

LE lendemain de la publication de ce mémoire, M. NECKER vint demander à l'Assemblée Nationale une CONTRIBUTION PATRIOTIQUE, et la FONTE DE L'ARGENTERIE. Il s'en tint là. L'expérience a prouvé l'insuffisance de ces deux ressources isolées de la troisième.

Flatté de m'être rencontré sur deux points avec un grand homme, aurai-je la douleur, sur le plus important, de le voir s'éloigner de moi, quand des raisonnemens irrésistibles forment un mur autour de nous ? Ah ! ce n'est pas l'amour-propre qui desire ce rapprochement ; c'est l'amour de la Patrie qui le réclame, puisqu'à la régénération des Finances, et à la cessation PROCHAINE de la crise actuelle est attaché, bien certainement aujourd'hui, quoiqu'on en dise, la perte, ou le salut de l'Etat.

1°. Que les mandats donnés en payement ne seraient pas parfaitement équivalens au numéraire effectif dont ils remplissent momentanément la fonction.

2°. Que le résultat des rapports de notre commerce avec celui des Puissances étrangères serait en définitif, à notre charge, c'est-à-dire que, balance faite des sommes que nous avons à recevoir de l'Étranger, en échange des productions de notre sol et de notre industrie, avec les sommes que nous avons à payer à l'Étranger, à cause de l'importation en France des denrées et marchandises des autres puissances, il nous resterait une somme quelconque à faire passer hors du Royaume, pour solder la différence du prix de nos achats à celui de nos ventes.

Je dis qu'il faut que cette double supposition existe : l'une sans l'autre ne suffiroit pas pour nous alarmer sur les variations du change ; et en effet,

Si notre représentatif est vraiment égal en valeur au numéraire réel, quand même nous serions débiteurs, il importe peu à nos créanciers que leur payement s'opère sous une forme ou sous une autre, pourvu que les deux formes soient également bonnes.

Si, au contraire, la balance est à notre profit, et que nous soyons créanciers ; quand même les billets nationaux que nous faisons concourir avec nos écus, au service de la circulation, n'auraient pas la même valeur que nos écus, il importe peu à ceux qui nous doivent,

et qui, ayant à nous payer, n'ont rien à recevoir de nous, de savoir de quel SIGNE nous faisons usage dans nos payemens.

A LA vérité, quoique la balance de notre commerce général soit à notre avantage, il est des Puissances dont nous nous trouvons débiteurs plutôt que créanciers soit dans tous les temps, soit dans certaines circonstances, et on pourroit me dire que les payemens particuliers que nous nous trouvons alors chargés de faire à ces puissances, nous coûteront davantage, si notre manière de payer est moins parfaite que la leur. Mais pour peu qu'on veuille réfléchir sur les COMPENSATIONS qui s'établissent entre eux par les délégations perpétuelles que fait le Royaume DÉBITEUR, sur ceux dont il se trouve CRÉANCIER, on verra que les combinaisons et les ARBITRAGES du commerce maintiennent entre les diverses Puissances L'ÉQUILIBRE nécessaire pour faire jouir pleinement chacune d'elles de la faveur que sa position lui donne dans la balance générale, et que celles qui ont à recevoir d'une part AU MOINS l'équivalent de ce qu'elles ont à payer de l'autre, sont rarement sujettes à voir exporter leur numéraire : ainsi, pourvu qu'un Royaume, dans l'ensemble de ses rapports extérieurs, obtienne un BÉNÉFICE quelconque en dernier résultat, la diversité de ces rapports multiplie nécessairement les combinaisons du CHANGE, mais elle ne peut jamais altérer que très-faiblement l'état du change à son préjudice.

Au reste, il est démontré que nous ne sommes ni dans

dans l'une ni dans l'autre des deux hypothèses que j'ai feintes pour appuyer l'objection prévue ; et voici comment je le prouve.

1°. Les billets nationaux seront équivalens au numéraire effectif dont ils partageront l'office, et ils auront même un degré de faveur de plus, en ce qu'ils seront PRODUCTIBLES D'INTÉRÊT.

Je DIS qu'ils seront équivalens à des espèces, si, devant en définitif, et dans un terme très-court, se résoudre en écus, ils forment, dans l'intervalle, COMME LES ÉCUS, le signe de convention par lequel on puisse désigner et se procurer TOUTES les autres valeurs. Or, il a été démontré précédemment qu'il ne pouvoit subsister de doute ni sur la RÉALISATION de la SOMME NÉCESSAIRE A LEUR EXTINCTION, dans le délai fixé, NI SUR L'EFFET DE LA SANCTION NATIONALE qui leur donnera cours.

Donc les billets nationaux, infailliblement convertibles en écus, à une époque certaine & rapprochée, feront, dans l'intervalle, le MÊME SERVICE que les écus ; DONC ils seront équivalens au numéraire effectif.

2°. Le résultat de nos rapports de commerce avec l'Etranger, loin d'être à notre charge, nous donne au contraire un grand bénéfice dans la balance universelle, et on n'a pas besoin d'insister sur cette vérité dans un Royaume dont le numéraire EFFECTIF s'est élevé successivement à près DE TROIS MILLIARDS, et qui,

n'ayant pourtant point de MINES dans son sein, ne peut avoir acquis cette énorme somme, que par le BÉNÉFICE immense que lui procurent, chaque année, les exportations des denrées indigènes, l'industrie de ses manufactures, et SUR-TOUT les riches productions de ses Colonies d'Amérique.

APRÈS avoir ainsi constaté la NON-EXISTENCE de la double supposition, nécessaire à admettre pour légitimer la crainte de l'influence des billets-nationaux sur le CHANGE avec l'Etranger, j'admets encore pour un moment que, faute de réflexions, nos voisins, alarmés d'abord par L'ÉMISSION de ces billets, fassent refluer dans le Royaume, par des ventes A LEUR PERTE, la portion de nos fonds publics qu'ils possèdent aujourd'hui : cette fausse opération de leur part, dont nous serions à portée de profiter par les ressources que nous procureroit un accroissement DE 500 MILLIONS à nos moyens ordinaires de circulation, feroit ressortir encore à nôtre profit l'état du change ; car si nous sommes aujourd'hui TRIBUTAIRES de quelques Puissances étrangères, c'est à cause de L'INTÉRÊT qu'elles ont pris dans nos fonds, c'est à cause des ARRÉRAGES que nous leur payons, & des CAPITAUX que nous leur remboursons sans retranchement, quoiqu'elles les aient acquis AU-DESSOUS DU PAIR : or, il serait trop heureux qu'un semblable bénéfice, fait jusqu'à présent par les Peuples voisins sur le Gouvernement François, fût reversé dans le sein même de l'Etat.

DONC LA CRÉATION DES BILLETS NATIONAUX NE

PEUT AVOIR AUCUNE INFLUENCE FACHEUSE SUR LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA FRANCE AVEC L'ETRANGER.

5°. *ENFIN, CETTE OPÉRATION PRÉSENTE TANT D'AVANTAGES, QUE JE NE VOIS AUCUN INCONVÉNIENT CAPABLE DE LES CONTREBALANCER.*

POUR prouver cette assertion, il me seroit difficile de continuer à suivre la marche serrée et méthodique que je m'étois prescrite, et que j'ai observée jusqu'à ce moment. Ici les idées se présentent en foule, et il n'existe de difficultés que dans le choix.

LA première réflexion qui se présentera à un homme sage avant la lecture d'un projet de Finances, est celle-ci : Pour qui ce Projet a-t-il été conçu ? -- Pour restaurer un grand Royaume. -- N'est-il pas à craindre qu'il ne soit bien compliqué ? -- Oui, sans doute, puisqu'il doit embrasser toutes les parties. Mais, qui doit juger ce Plan ? -- Une Assemblée Nationale, composée de douze cents Députés. -- En ce cas, la première qualité de ce système régénérateur doit nécessairement être une simplicité telle, qu'au même instant elle frappe tous les esprits ; qu'elle fasse la conquête de toutes les opinions ; qu'elle n'exige qu'une décision non complèxe ; qu'elle n'entraîne point une foule de décrets qui réclameroient des discussions interminables ; qu'un seul acte de la volonté des Représentans de la Nation puisse ordonner l'exécution du nouveau Plan, et que, sous leur surveillance, les détails en puissent être

confiés au pouvoir exécutif. Voilà les caractères auxquels, avant tout, je reconnaîtrai le projet qui doit convenir à la RESTAURATION de nos Finances.

CELUI que je viens de vous soumettre, Messieurs, porte-t-il cette empreinte nécessaire ? Combien d'idées présente-t-il ? DEUX SEULEMENT. L'équilibre établi POUR L'AVENIR, entre la recette et la dépense, et, DÈS-A-PRÉSENT, le payement de toutes les dettes exigibles, en vertu d'une création MODÉRÉE de billets nationaux, fondés sur des GAGES inaliénables, et revêtus de la GARANTIE de la Nation.

SI vous admettez ce plan, quelques Décrets vont assurer la restauration que la France entière appelle à grands cris. Vous pouvez, dès ce moment, poser la BORNE au-delà de laquelle il ne sera plus permis au génie mal-faisant du fisc et du despotisme d'assiéger le Peuple Français. Vous pouvez fixer au commencement de l'année qui va s'ouvrir, L'ÉPOQUE à laquelle les abus consternés iront s'ensevelir dans la nuit des temps, et céderont la place au nouvel ordre de choses qui, pour notre bonheur, va se lever sur nos têtes; enfin, vous n'avez QU'UN MOT à dire, et TOUT sera changé.

IL faut, disoit dernièrement un des Préopinans, (M. Dupont) en défendant le système opposé, *il faut que les billets que l'on créera, soient si avantageux qu'on les préfère à l'argent, ou qu'avec eux l'on n'ait besoin que de très-peu d'argent.* A qui mieux s'appli-

quera ce principe, qu'au projet que vous venez d'entendre ?

Dans un Royaume où circulent constamment DEUX MILLIARDS ET DEMI de numéraire ; dans un Empire qui verse, chaque année, SEPT CENT MILLIONS dans le Trésor public, sera-t-on embarrassé un seul instant d'une circulation de CINQ CENT MILLIONS de papier, qui vont RÉTABLIR l'aisance chez les Particuliers, RAPPELER le luxe dont nous avons besoin, et qui nous fuit ; RANIMER nos Manufactures, si précieuses à l'humanité et aux Arts ; CONSERVER l'industrie nationale qui s'échappe ; VIVIFIER le commerce qui languit ; RÉTABLIR en notre faveur la balance qui nous était favorable ; SUBSTITUER à ces consolations éphémères, à l'aide desquelles le projet du premier Ministre des Finances peut endormir encore quelques momens la Capitale, des consolations éternelles et immuables qui embrasseront toutes les Provinces, et verseront sur le Royaume entier leur influence bénigne ; ABOLIR ce fléau du discrédit qui afflige Bordeaux, Marseille, Lyon, Nantes, au point que le papier *à vue sur Paris y coûte trois à quatre pour cent ;* que les espèces, aspirées sans cesse par les besoins des Provinces, ne refluent plus vers le centre commun, et y rendent inutiles tous les efforts de la Caisse d'escompte ; FAIRE CESSER ce manège odieux qui fait perdre aujourd'hui *deux pour cent* sur un billet de Caisse qu'on veut changer contre écus, perte d'autant plus grande que nous ne voyons pas le terme où elle

peut s'arrêter ; OPPOSER à l'intérêt de quelques Banquiers privilégiés, l'avantage de la Nation qui doit garder tous ses bénéfices pour elle-même, et ne plus donner d'autres priviléges exclusifs que ceux d'invention ; EMPÊCHER l'établissement d'une nouvelle Table de jeu sur la place, dans un moment où le vœu de la Nation est de détruire l'agiotage, et où la place est couverte d'Effets royaux ; SUSPENDRE les émigrations nombreuses qui nous enlèvent des Citoyens riches, des Manufacturiers, des Agriculteurs et des écus ; RAPPELER les Étrangers qui nous apportaient en tribut les trésors des deux Mondes ; enfin nous mettre à même d'OUVRIR un emprunt perpétuel en Billets nationaux, dans lequel la confiance des Peuples viendra nous apporter, à quatre pour cent, des sommes avec lesquelles on remboursera des dettes qui en coûtent six et sept ?

TELS sont, Messieurs, quelques-uns des avantages qui appartiennent incontestablement au Plan que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre examen ; je vous supplie de vous rappeler que TOUTES LES BASES en ont été discutées, que tous les résultats en ont été, UN A UN, rigoureusement démontrés, et qu'il doit m'être permis de conclure ;

QU'AUCUN INCONVÉNIENT N'EST CAPABLE D'EN CONTRE-BALANCER L'IMPORTANCE.

J'AI DÉTRUIT précédemment les seules objections spécieuses qu'on pourroit m'opposer.

J'AI PROUVÉ que les Billets nationaux DIMINUAIENT le besoin des écus.

J'AI PROUVÉ qu'ils SUPPLÉAIENT effectivement au numéraire effectif.

J'AI PROUVÉ qu'une création de cinq cents millions de ces Billets SUFFISAIT à tous nos besoins.

DONC J'AI PROUVÉ LA POSSIBILITÉ, LA NÉCESSITÉ ET LA FACILITÉ DU PLAN QUE J'AI SUBSTITUÉ A CELUI D'UN PRÊT DE SOIXANTE ET DIX MILLIONS PAR LA CAISSE D'ESCOMPTE, DONT J'AI DÉMONTRÉ L'IMPOSSIBILITÉ, L'INSUFFISANCE ET L'INUTILITÉ.

IL ne me reste plus, Messieurs, qu'à réclamer votre indulgence, vous rendre graces de l'attention flatteuse que vous avez daigné m'accorder, et vous supplier de me permettre de vous proposer le DÉCRET suivant :

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, voulant faire goûter à la France les douceurs d'une CONSTITUTION LIBRE, et procurer aux Peuples, dans la RESTAURATION GÉNÉRALE DES FINANCES, un soulagement qui doit affermir à-la-fois les bases de la Constitution et celles de la félicité publique, A DÉCRÉTÉ ET DÉCRÈTE :

1°. L'ADMISSION pure et simple du Plan présenté par le Comité des Finances, à l'exception de l'article réservé pour un prêt de cent soixante et dix millions, lequel n'aura pas lieu.

2°. LA CRÉATION des Billets nationaux, jusqu'à

250

concurrence de cinq cens millions, divisés depuis 1200 livres jusqu'à 50 francs, AYANT COURS par-tout le Royaume, portant INTÉRÊT au Porteur de trois pour cent par an, REMBOURSABLES par cinquième, d'année en année, par la voie du sort, à dater de l'année 1791.

3°. L'AFFECTATION spéciale, à la sureté et au remboursement de ces Billets, du produit de la CONTRIBUTION PATRIOTIQUE, du produit DE LA VENTE qui sera faite, d'ici à six ans, d'une partie des biens du Clergé, actuellement vacans ou qui vaqueront dans cet intervalle, et encore du produit de LA VENTE d'une portion des biens domaniaux.

4°. ENFIN, L'ÉTABLISSEMENT d'une Caisse particulière, dans laquelle sera versé, à mesure de rentrées, sous la surveillance de la Nation, le produit des objets spécialement affectés pour en ASSURER la destination.

J'AI L'HONNEUR DE DÉPOSER MA MOTION SUR LE BUREAU.

LE MARQUIS DE GOUY D'ARSY,
Député de Saint-Domingue.